

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Du 14 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de CLUIS s'est réuni le 14 Avril 2022 à 19 heures 30, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier FLEURY, Maire.

Présents : Mmes MM. FLEURY, DALOT, PENOT, DAVIER, PORTIER-GONIN, MOTEAL MOULIN, AMPEAU, DAVIGNON-BRISSE.

Absentsexcusés avec pouvoir : MM. BRISSE (pouvoir à M. FLEURY Didier), BRE (pouvoir à Mm DAVIGNON-BRISSE Ghislaine)

Secrétaire : Mme PORTIER-GONIN Aurélie

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant qu'il convient de rajouter dans l'ordre du jour :

- Convention transfert Syndicat d'Initiative- taux dépréciations provisions- acquisition terrain JACQUET

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de Fonctionnement = 1 538 054,66 €
- section d'Investissement = 662 495,63 €

Le programme d'investissement comprendra entre autres, Aménagement Monument aux Morts - Aménagements d'un parking et d'un chemin piétonnier - Construction d'un abri pour l'Association des Archers du Luma - Acquisition d'un tracteur tondeuse - Création d'une salle des Associations - Réhabilitation d'un logement communal - Travaux de voirie

Le Conseil Municipal apportera son soutien aux associations locales en leur allouant une subvention.

Notification Attribution des fonds d'aide à la ruralité (FAR)

- travaux de Voirie pour un montant de 67 106,40 €, attribution de 6 370 €

- la somme de 13 060 € est attribuée pour l'installation d'une main courante d'un montant de 25 588.80 € TTC.

Quant aux autres subventions sollicitées (DETR, Fonds sociaux Culturels, une Commune Un Logement) ; aucune notification n'a été reçue à ce jour.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

Section de Fonctionnement = 99 392.82 €

Section d'Investissement = 141 331.25 €

BUDGET CHAUFFERIE BOIS

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de Fonctionnement = 45 379.77 €

- section d'Investissement = 20 285.88 €

BUDGET LOTISSEMENT LA PREUGNE

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de Fonctionnement = 34 960 €

- section d'Investissement = 58 885 €

ADHESION EGUZON-CHANTOME AU SYNDICAT MIXTE DEGESTION DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune d'EGUZON-CHANTOME au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre et ses statuts mis à jour en conséquence.

CREATION POSTES

Considérant les besoins de la Collectivité, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} Classe et deux postes d'Adjoints Techniques Territoriaux Principaux 2^{ème} Classe à compter du 1^{er} Mai 2022.

REVISION RIFSEEP

Après avis favorable émis par le Comité Technique lors de sa séance du 4 avril 2022, le Conseil Municipal décide d'ajuster le RIFSEEP en l'appliquant pour tous les grades de rédacteurs.

DESIGNATION DELEGUE CNAS

Madame MOULIN Ghislaine a été désignée déléguée titulaire, collègue des élus, suite à la démission de Mme GILLET Josiane.

CONVENTION TRANSFERT SYNDICAT D'INITIATIVE

Suite au transfert du Syndicat d'Initiative dans les locaux de la Mairie, le Conseil Municipal décide la conclusion d'une convention qui concrétisera cette mise à disposition.

PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Le Conseil Municipal décide, dans un souci de sincérité budgétaire, la constitution de provisions pour les créances douteuses et d'instituer des taux de dépréciation pour ces provisions prenant en compte l'ancienneté de la créance comme suit :

Exercices	% Taux de dépréciation
N	0 %
N-1	5 %
N-2	30 %
N-3	60 %

ACQUISITION TERRAIN JACQUET

Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles de terrain appartenant aux conjoints JACQUET cadastrées Section B N° 447 et 705 Rue des Véveilles, d'une superficie de 51a73ca au prix de 14 €/m² et de supporter tous les frais afférents à cette transaction.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la décision prise dans le cadre des délégations de pouvoir qu'il a reçues :

➤ Exercice du droit de préemption urbain : décisions de renonciation pour les dossiers ACCOLAS Carole concernant le bien situé « 2 Rue du Château » ; FLORIN Elena concernant le bien situé « 14 Rue du Pont Paillard » ; les conjoints BEUCHOTTE concernant le bien situé « 6 Rue de la Cité » ; NIVET concernant le bien situé « Ruelle des Fossés » ; THOMAS concernant le bien situé « Avenue de Verdun » ; les conjoints PARQUET concernant le bien situé « La Chaume à la Bouchère »

Notifications attribution subventions :

Lors de sa séance du 8 Avril 2022, le Conseil Départemental a accordé des subventions

↳ au titre du FAR ANIMATION RURALES aux associations suivantes :

- Association Sauvegarde des Sites de CLUIS : 1 000 €
- Société Sportive de CLUIS Omnisports : 2 500 €
- Le Réveil Cluisien : 200 €
- Comité des Fêtes : 600 €
- Berry Thy'm : 500 €

↳ au titre du FAR section Voirie Communale et Equipement Rural à la Commune :

- 6 370 € pour les travaux de voirie
- 13 060 € pour l'installation d'une main courante

Dans le cadre d'un programme de renforcement et de sécurisation de réseaux basse et moyenne tensions réalisé sur la Commune, une aide de 15 500 € a été attribuée au Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre par le Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10.